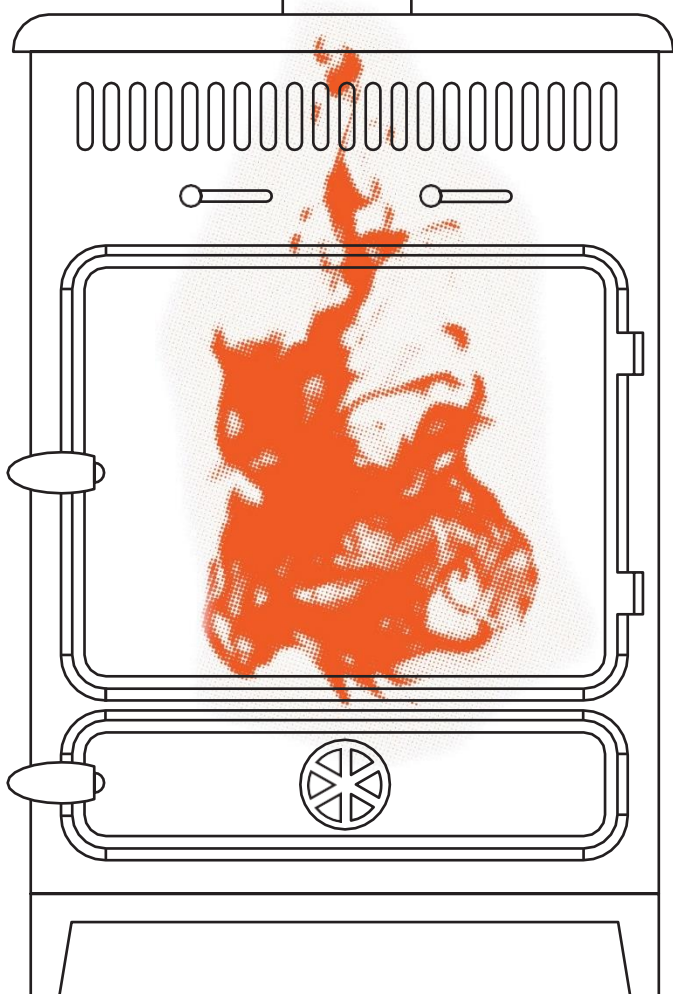


DOSSIER DE DEMANDE DE
LA PRIME AIR BOIS
NOTICE ET DOCUMENTS À REMETTRE



L'AS
L'ASSOCIATION STRASBOURGEOISE
DES
SERRURERS



Sommaire

Contexte de l'aide	3
Conditions d'éligibilité	4
La marche à suivre	6
Gestion des données personnelles	8
Envoi du dossier	9
Fiche 1 : Devis et déclaration sur l'honneur	10
Fiche 2 : Renseignements obligatoires	15
Fiche 3 : Demande de versement de la prime air bois	18
Fiche 4 : Attestation sur l'honneur de fin d'utilisation d'une cheminée à foyer ouvert	19
Fiche 5 : Certificat de dépôt dans une des déchèteries gérées par l'Eurométropole de Strasbourg	20

Contexte de l'aide

La qualité de l'air de l'Eurométropole de Strasbourg

Malgré une amélioration globale de la qualité de l'air en Alsace ces dernières années, l'Eurométropole de Strasbourg enregistre toujours des dépassements de valeurs limites et des valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) concernant le dioxyde d'azote et les particules.

Des épisodes de pollutions aux particules touchent régulièrement le territoire.

Le chauffage individuel au bois, source d'émissions

La problématique de la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg résulte de la combinaison d'émissions de polluants et de conditions météorologiques peu favorables à la dispersion des polluants (notamment des vents modérés) associées à la configuration géographique particulière du fossé rhénan. Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le secteur du bois énergie représente une part importante des émissions de particules fines et d'autres polluants à l'impact sanitaire important. Ces émissions sont notamment issues de chaudières individuelles ou collectives peu performantes (foyers ouverts ou appareils datant d'avant 2002) dont le nombre est évalué à 5 228 (selon l'enquête ménages réalisée sur le territoire en 2017).

Le fonds air bois de l'Eurométropole de Strasbourg

Le fonds air bois mis en place par l'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère couvrant une grande majorité du territoire l'Eurométropole. Ce fonds a pour objectif d'améliorer la performance environnementale des appareils de chauffage au bois (notamment réduire les émissions de particules de ces appareils) afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un soutien de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

L'instruction technique des dossiers sera temporairement assurée par l'Eurométropole de Strasbourg à compter de fin juin 2022, en remplacement de la société Docaposte.

L'aide proposée par l'Eurométropole de Strasbourg vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs appareils de chauffage au bois ancien par des appareils de chauffage au bois récents et plus performants. D'un montant de 600€, auquel peuvent s'ajouter jusqu'à 1 000€ sous condition de revenus (soit un montant maximal de 1 600€), l'aide porte sur l'acquisition d'appareils de chauffage performants et les travaux qui y sont liés : fournitures, tubage, main d'œuvre...

La présente demande d'aide porte sur le coût de l'appareil, son installation et les travaux afférents, dans la limite de 80% du montant total de ces derniers.

L'aide est cumulable avec l'ensemble des autres aides pour les travaux de rénovation ou d'économie d'énergie.

La prime fonds air bois est notamment cumulable avec le dispositif « MaPrimeRenov », avec les certificats d'économie d'énergie (CEE) et avec l'éco-prêt à taux zéro.

Pour en savoir plus sur les possibilités de cumul, certains dispositifs évoluant fréquemment, nous vous invitons à contacter un conseiller France Rénov : <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouver-un-conseiller> ou 0 808 800 700).

Conditions d'éligibilité

1. Vous êtes un **particulier**
2. Vous utilisez une **cheminée ouverte** ou un appareil de chauffage au bois **antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière, etc) comme **chauffage principal**
3. Vous êtes **propriétaire** occupant de votre logement
4. Votre logement est une **résidence principale** achevée depuis plus de 2 ans
5. Vous habitez l'une des **33 communes de l'Eurométropole**

Liste des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg :

Achenheim	Hœnheim	Oberschaeffolsheim
Bischheim	Holtzheim	Osthoffen
Blaesheim	Illkirch-Graffenstaden	Ostwald
Breuschwickersheim	Kolbsheim	Plobsheim
Eckbolsheim	Lampertheim	Reichstett
Eckwersheim	Lingolsheim	Schiltigheim
Entzheim	Lipsheim	Souffelweyersheim
Eschau	Mittelhausbergen	Strasbourg
Fegersheim	Mundolsheim	Vendenheim
Geispolsheim	Niederhausbergen	La Wantzenau
Hangenbieten	Oberhausbergen	Wolfisheim

6. Vous vous engagez à faire **détruire votre ancien appareil** de chauffage au bois
 7. Votre nouveau matériel dispose au minimum du **label Flamme verte 7 étoiles** ou équivalent
- La liste des appareils labellisés Flamme Verte est disponible à l'adresse : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation/aide-fonds-air>
 - L'équivalence au label Flamme verte 7 étoiles est évaluée au cas par cas à partir des caractéristiques techniques de l'appareil. La liste des appareils inscrits au registre de l'ADEME est disponible à l'adresse <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation/aide-fonds-air> . Tout appareil qui ne serait pas labellisé Flamme verte 7 étoiles ou qui n'apparaîtrait pas dans le registre ADEME n'est pas éligible à la prime air bois.

Ces deux listes sont régulièrement mises à jour.



8. Votre nouvel appareil est installé par un professionnel **qualifié RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) **QUALI'BOIS par QUALIT'ENR OU QUALIBAT ENR Bois**, c'est-à-dire un artisan ou une entreprise du bâtiment disposant d'une qualification dans les travaux d'efficacité énergétique en rénovation et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables. Pour vérifier que votre professionnel dispose de la qualification, vous pouvez consulter le site <https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel>.
9. Si le plafond de ressources de votre ménage est inférieur aux montants du tableau ci-dessous (valable pour l'année 2022, ces plafonds sont révisés chaque année), vous pouvez prétendre à une aide de **1 000€** voire de **1 600€**. Dans ce cas vous devrez fournir votre avis d'imposition sur vos revenus de l'année précédente (sans cela vous bénéficierez de l'aide standard de 600€).

Palier	Montant de l'aide	Revenu fiscal de référence (€)	Nombre de personnes composant le foyer
Palier 1 : Prime de base	600€	Sans condition de ressources	Sans objet
Palier 2 : (ménages aux ressources modestes)	1 000€	19 565	1
		28 614	2
		34 411	3
		40 201	4
		46 015	5
Prime bonifiée Niveau 1		+ 5797	Par personne supplémentaire
Palier 3 : (ménages aux ressources modestes)	1 600€	15 262	1
		22 320	2
		26 844	3
		31 359	4
		35 894	5
Prime bonifiée Niveau 2		+ 4526	Par personne supplémentaire

* Ce plafond de ressource correspond à votre revenu fiscal de référence (RFR). Pour en savoir plus sur le RFR : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13216>

Exemple : un foyer composé de 4 personnes dont le RFR est inférieur à 40 201€ pourra bénéficier de l'aide de 1 000€

Pour effectuer une simulation du niveau d'aide dont vous pouvez bénéficier, rendez-vous sur le site chauffageauboiss.strasbourg.eu.

NB : ce barème, valable pour l'année 2022, est mis à jour annuellement. Pour connaître les évolutions les années suivantes, rendez-vous sur : <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>

La marche à suivre



Attention, avant tout achat de matériel, vous devez préalablement compléter un dossier de demande d'aide (cf. ci-dessous).

1. Contactez des professionnels qualifiés **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) **QUALI'BOIS** par **QUALIT'ENR OU QUALIBAT ENR Bois** pour établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions d'éligibilité.
 2. Avant le début des travaux, envoyez¹ un dossier de demande d'aide à l'Eurométropole de Strasbourg comprenant les éléments suivants :
 - **Fiche 1 « DEVIS ET DECLARATION SUR L'HONNEUR »**, remplie et signée par vous et l'entreprise choisie.
 - **Photo de l'appareil** à remplacer, en fonctionnement (plan large, permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé).
 - **Si vous la possédez : une facture de l'appareil en place,**
 - Si votre nouvel appareil n'est pas labellisé Flamme Verte 7 étoiles, demandez à votre installateur de vérifier que l'appareil figure bien dans le registre d'équivalence ADEME (information accessible depuis le site : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-a-renovation/aide-fonds-air>). En cas de doute, contacter l'Eurométropole de Strasbourg qui procédera aux vérifications lors de l'instruction.
 - **Fiche 2 : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES »**, complétée par vous (directement en ligne si vous effectuer une demande depuis le site internet).
 - Attestation certifiant que l'entreprise dispose de la qualification **RGE QUALI'BOIS ou QUALIBAT ENR Bois** à jour lors de la réalisation des travaux.
 - **Justificatif de propriété** : copie de la première page de la taxe foncière, si nouvel arrivant, faire parvenir la copie de l'acte notarié.
 - **Justificatif de résidence principale** : merci de fournir un justificatif de domicile (facture de fournisseur internet ou énergie) de moins de 3 mois à votre nom et à l'adresse de la résidence principale.
 - **Relevé d'identité bancaire** (RIB) du bénéficiaire.
 - **Copie de l'avis d'imposition sur le revenu**, ou de l'avis de situation déclarative uniquement si vous pouvez bénéficier de l'aide de 1 000€ ou de 1 600€.
 - **Un document officiel attestant de l'évolution de la composition de foyer** (acte de naissance par exemple) uniquement en cas d'évolution par rapport à l'avis d'imposition.
- NB : L'adresse et le nom doivent impérativement correspondre à celui du demandeur sur l'ensemble des justificatifs, y compris le relevé d'identité bancaire.*
3. Après étude des pièces et vérification de la recevabilité de votre dossier, **vous recevrez un mail ou un courrier de l'Eurométropole de Strasbourg vous autorisant à débiter vos travaux ou vous indiquant les pièces manquantes à fournir.**
 4. Commencez les travaux seulement après avoir reçu **l'autorisation.**

¹L'envoi peut se faire par voie postale ou directement en ligne à l'adresse suivante à partir de fin 2019 : chauffageaubois.strasbourg.eu

5. Vous disposez d'un **déla** de **9 mois pour réaliser les travaux** et envoyer la demande de versement de l'aide² à l'Eurométropole de Strasbourg comprenant les éléments suivants :
- **Fiche 3 : « DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PRIME AIR BOIS AUPRES DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».**
 - **Facture acquittée et signée.**
 - **Photo du nouvel appareil installé** (plan large, permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé).
 - **Attestation d'élimination** de l'ancien appareil (hors cas des foyers ouverts non démontés : fiche 4) : Certificat de dépôt en déchèterie (fiche 5) ou [CERFA 14012-01](#) à faire compléter par l'installateur et à joindre au dossier.
6. Une fois l'ensemble des éléments réunis, l'Eurométropole de Strasbourg s'acquittera **du versement de l'aide** sur votre compte bancaire.

Contact

Adresse postale :

Département qualité de l'air
Service Gestion et Prévention des risques environnementaux
11 Quai Fustel de Coulanges
67 000 Strasbourg

Adresse mail :

FondsAirBois@strasbourg.eu

Téléphone :

06 30 52 36 46 (service disponible les jours ouvrés de 9h à 12h)

² L'envoi peut se faire par voie postale ou directement en ligne à l'adresse suivante : chauffageaibois.strasbourg.eu

Gestion des données personnelles

L'Eurométropole de Strasbourg, responsable de traitement, sise 1 parc de l'Etoile, 67000 Strasbourg, traite vos données afin de :

- déterminer si vous êtes éligible à l'octroi d'une aide financière pour le renouvellement de votre appareil de chauffage au bois dans le cadre du dispositif « Fonds air bois »,
- évaluer l'efficacité du dispositif d'aide.

Le traitement de vos données repose sur votre consentement. Les informations collectées sont requises pour l'étude de votre dossier.

Les destinataires de vos données sont :

- l'Eurométropole de Strasbourg : la Direction Environnement et services publics urbains (DESPU), la Direction Finances et Programmation (DFP), la Direction Ressources Logistiques (DRL) et la Direction de la Culture (DC),
- l'Agence de la transition écologique (ADEME),
- les sociétés Data Projekt et Ligne À Suivre : en charge de la gestion du site web dédié au dispositif,
- l'association Alter Alsace Énergies : en charge de l'animation et de l'évaluation du dispositif.

Dans le cadre de la première année du dispositif, les dossiers des bénéficiaires de l'aide financière seront conservés à des fins archivistiques dans l'intérêt public. Pour les années qui suivront, vos données personnelles sont conservées pendant dix (10) ans.

Dans le cas d'un dossier incomplet, les données à caractère personnel seront supprimées à l'issue du délai de forclusion.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition (sauf exceptions) et de portabilité.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Toutefois, la personne bénéficiaire est informée qu'un tel retrait entraînerait son inéligibilité au dispositif.

Pour exercer vos droits adressez-vous directement à l'accueil du Centre administratif de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg OU par courrier à Délégation à la Protection des Données, Centre administratif, 1 parc de l'Etoile, 67000 Strasbourg OU au Délégué à la Protection des Données, par courriel à l'adresse dpo@strasbourg.eu.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Envoi du dossier

Votre dossier est, au choix :

- **à envoyer à l'adresse postale :**

Département qualité de l'air
Service Gestion et Prévention des risques environnementaux
11 Quai Fustel de Coulanges
67 000 Strasbourg

- **à déposer sur le site :**

chauffageaubeis.strasbourg.eu



Fiche 1 : Devis et Déclaration sur l'honneur

Données à remplir par le demandeur :

Nom, prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Voie :

.....

Code postale :

.....

Ville:

.....

Tél :

.....

Mail:

.....

Données à remplir par l'entreprise :

Nom de l'entreprise :

.....

N°RM, RCS ou SIREN :

.....

Code postal du siège :

.....

Mail :

.....

Nom du signataire :

.....

Tél :

.....

Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant :

Nom de l'entreprise :

.....

Qualification RGE Quali'Bois ou QUALIBAT ENR :

.....

Devis (montants hors taxe)	Coût
Type d'appareil à remplacer :	
.....	
.....	
.....€ HT
Démontage et évacuation :.....	
Type d'appareil neuf (insert, poêle, chaudière...)	
.....	
Marque :	
.....	
Modèle :	
.....	
Émissions de poussières.....mg/Nm3€ HT
Puissance nominale.....kW	
Rendement.....% taux de CO	
à 13% d'O2.....%	
Label Flamme verte 7 étoiles :	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Inscrit au registre ADEME	

Devis (montants hors taxe)	Coût
Fournitures et équipements (ex : grilles, hotte, dallage...) :€ HT
.....	
.....	
.....	
Tubage :€ HT
Main d'œuvre :€ HT
Total HT en Euros :	
Taux de TVA en % :	
Total TTC en Euros :	

*Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Fait à le.....
Signature du demandeur précédée de la mention « **bon pour accord** » :

Fait à le.....
Signature et cachet de l'entreprise :

Le demandeur / bénéficiaire : déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

- certifie sur l'honneur la véracité des informations fournies sur l'appareil à remplacer (foyer ouvert ou appareil fermé d'avant 2002) et le nouvel appareil (Flamme verte 7 étoiles ou équivalent),
- certifie sur l'honneur utiliser le chauffage au bois comme mode de chauffage principal de mon logement,
- m'engage à faire éliminer l'ancien appareil et à transmettre le formulaire [CERFA 14012-01](#) rempli par l'installateur et le recycleur ou le certificat de dépôt en déchèterie (fiche 5),
- m'engage à fournir la facture du nouvel appareil et des travaux ainsi qu'une photo de celui-ci après installation,
- certifie sur l'honneur que le logement où les travaux sont effectués est occupé à titre de résidence principale achevée depuis plus de deux ans,
- accepte le principe de visites sur site (sur rendez-vous) par agent de l'Eurométropole de Strasbourg, ou de toute structure mandatée par l'Eurométropole de Strasbourg, pour vérifier la situation avant travaux et/ou pour constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement,
- m'engage à utiliser correctement le nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en brûlant un combustible de qualité (bois sec, non traité),
- certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'information relative à la gestion des données personnelles et aux modalités d'exercice des droits.

N.B : Les données ici collectées pourront être utilisées à des fins statistiques par les financeurs du dispositif (l'Eurométropole de Strasbourg et l'ADEME), uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de cette opération.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime Air Bois, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Modalités de contact :

J'accepte d'être contacté.e par l'Eurométropole de Strasbourg et de recevoir l'autorisation de débiter les travaux par mail.

Indiquez votre adresse mail :

.....

Je préfère correspondre par voie postale.

Indiquez votre adresse postale:

.....

Fait à le.....

Signature du bénéficiaire précédée de la mention « **bon pour accord** » :

Dans le cadre du dispositif fonds air bois de l'Eurométropole de Strasbourg, j'accepte de témoigner sur ma nouvelle installation de chauffage au bois :

OUI NON

L'entreprise : déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Entreprise / société :

- certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre du remplacement d'un foyer ouvert ou d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 par un appareil labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent,
- certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le devis sont exacts,
- m'engage à remettre une note de calcul attestant que le dimensionnement du conduit de fumée est conforme à la norme en vigueur EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions techniques de l'appareil (logiciel ou abaque),
- m'engage à fournir au particulier sollicitant l'aide une attestation certifiant de ma labellisation RGE Qual'bois ou Qualibat ENR. Certifie que ma qualification sera à jour lors de la réalisation et la facturation des travaux. Attention, cette pièce sera exigée pour le versement de l'aide,
- m'engage à remettre une attestation [CERFA 14012-01](#) au bénéficiaire de l'aide pour preuve de l'élimination de l'ancien appareil. Cette pièce (ou la fiche 4 ou 5 de ce dossier) sera exigée pour le versement de l'aide.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de l'aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Modalités de gestion des données personnelles :

L'Eurométropole de Strasbourg, responsable de traitement, sise 1 parc de l'Etoile, 67000 Strasbourg, traite vos données dans le cadre du dispositif « Fonds air bois ».

Le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution du contrat. Les destinataires de vos données sont :

- l'Eurométropole de Strasbourg : la Direction Environnement et services publics urbains (DESPU), la Direction Finances et programmation (DFP), la Direction Ressources logistiques (DRL) et la Direction de la Culture (DC),
- l'Agence de transition écologique (ADEME),
- les sociétés Data Projekt et Ligne À Suivre : en charge de la gestion du site web dédié au dispositif,
- l'association Alter Alsace Énergies : en charge de l'animation et de l'évaluation du dispositif.

Fait à le.....

Signature et cachet de l'entreprise précédée de la mention « **bon pour accord** » :

Fiche 2 : Renseignements obligatoires

À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NB : si vous effectuez une demande depuis le site internet, merci de remplir directement le formulaire dédié en ligne.

Situation professionnelle

Du demandeur :

- Ouvrier
- Agriculteur exploitant
- Cadre
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Employé
- Profession intermédiaire
- Retraité
- Sans activité
- Autre, précisez :

Du conjoint :

- Ouvrier
- Agriculteur exploitant
- Cadre
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Employé
- Profession intermédiaire
- Retraité
- Sans activité
- Autre, précisez :

Âge :

- 18 à 24 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 49 ans
- 50 à 64 ans
- 65 et +

Nombre de personnes constituant le ménage :

.....

Revenus annuels du ménage (revenu fiscal de référence figurant sur avis d'imposition) :

- de 20 000
- 20 000 à 30 000
- 30 000 à 40 000
- 40 000 à 50 000
- 50 000 à 60 000
- 60 000 à 70 000
- 70 000 à 80 000
- 80 000 à 90 000
- + de 100 000

Votre logement

Nature du logement :

- Maison avec jardin
- Maison sans jardin
- Appartement
- Surface chauffée du logement.....m2

Période de construction :

- Avant 1949
- 1949 - 1975
- 1975 - 1990
- 1990 - 2005
- Après 2005

Travaux d'isolation depuis 2005 ? :

- Toiture
- Façade
- Plancher bas
- Menuiseries
- Aucun
- Ne sais pas

Classe énergétique du logement (si connue) :

Occupation du logement :

- Propriétaire occupant
- Locataire
- Occupant à titre gratuit

Votre ancien matériel et son usage

Matériel remplacé :

- Foyer ouvert
- Insert/foyer fermé
- Poêle
- Cuisinière
- Chaudière

Fréquence d'utilisation en période de chauffe :

- Tous les jours
- 1 à 2 jours / semaine
- 3 à 4 jours / semaine
- 1 à 3 jours / mois
- Moins de 15 fois / an
- Jamais

Année d'installation :

- < 1996
- 1996-2002
- 2002-2007
- > 2007

Approvisionnement :

- Personnel / gratuit
- Point de vente non spécialisé
- Producteur indépendant
- Autre :

Stockage du bois :

- À l'intérieur
- Sous abris
- Sans abris

Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous :

- Résineux
- Feuillus
- Les deux
- Ne sait pas

Le ramonage de votre installation est-il fait :

- Par vous-même / un particulier
- Par un professionnel

Période d'utilisation :

- Le matin
- La journée
- En soirée
- La nuit
- En intersaison
- Lorsqu'il fait très froid

Type de combustible :

- Bois bûche
- Granulés / pellets
- Plaquettes forestières
- Autre :

Quantité de bois consommée par an :

..... Unité :

- Ne sais pas

(1 stère = 1m³ de bûches en 1 m, 0,8m³ en 50 cm, 0,7 m³ en 33 cm)

Origine du bois (si achat) :

- Label Alsace(Lorraine) bois bûche
- Région Grand Est (hors label)
- France hors Grand Est
- Hors France
- Ne sais pas

Durée du stockage du bois :

- < 1 ans
- 1-2 ans
- > 2 ans
- Ne sais pas

Fréquence moyenne de ramonage :

- 1 fois tous les 2 ans
- 1 fois par an
- 2 fois par an

Votre nouveau matériel et vos motivations

Nouveau matériel :

- Insert cheminée
- Poêle
- Poêle de masse
- Poêle hydro
- Cuisinière
- Chaudière

Type d'usage du nouveau matériel :

- Chauffage principal
- Chauffage d'appoint
- Plaisir / agrément

Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ?

- Améliorer la qualité de l'air de mon logement
 - Économiser du bois/de l'énergie
 - Gagner en confort/chaleur
 - Améliorer la qualité de l'air extérieur
 - Autre :
-

Sans aide, auriez-vous procédé au remplacement de votre matériel de chauffage au bois ?

- Oui
- Non

Type de combustible :

- Bois bûche
- Granulés / pellets
- Plaquettes forestières
- Autre :

Fréquence d'utilisation en période de chauffe :

- Tous les jours
- 1 à 2 jours / semaine
- 3 à 4 jours / semaine
- 1 à 3 jours / mois
- Moins de 15 fois / an
- Jamais

Comment avez-vous connu cette aide ?

- Presse locale
- Journal municipal
- Publicités sur internet
- Professionnel (installateur, ramoneur)
- Bouche à oreille
- Salon, foire, réunion d'information
- Boîte aux lettres
- Notaire/besoin de mise en conformité
- Site internet Eurométropole Strasbourg
- Radio
- Autre :

Fiche 3 : Demande de versement de la prime air bois

Dossier n° :

Je soussigné(e) bénéficiaire,

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de début des travaux : __ / __ / ____

Date de fin des travaux : __ / __ / ____

Demande le versement de la Prime Air Bois à l'Eurométropole de Strasbourg.

Fait à le.....

Signature du bénéficiaire :

Pièces à joindre :

1. Facture(s) certifiée(s) acquittée(s), correspondant à l'achat ainsi qu'à la pose du matériel
 - les factures doivent être signées et tamponnées par l'installateur / vendeur
 - le restant à payer doit être égal à 0
2. L'attestation [CERFA 14012-01](#) prouvant la destruction de l'appareil ou la fiche 4 ou 5
3. Une photographie de la nouvelle installation

Ce document et les documents associés sont à renvoyer à :

fondsairbois@strasbourg.eu

OU

Département qualité de l'air
Service Gestion et Prévention des risques environnementaux
11 Quai Fustel de Coulanges
67 000 Strasbourg

Partie réservée à la structure en charge de l'instruction :

La structure certifie que le dossier est complet et qu'il est conforme au référentiel demandé

Signature et visa :

Fiche 4 : Attestation sur l'honneur de fin d'utilisation d'une cheminée à foyer ouvert

Cette fiche est à compléter si vous remplacez votre cheminée à foyer ouvert par un appareil à foyer fermé installé à un autre endroit de votre habitation, sans que vous ne soyez en mesure de justifier de l'élimination de cette dernière.

Si vous disposez d'un certificat d'élimination ou de dépôt en déchèterie, ou si le nouvel appareil est installé au même endroit, cette fiche n'est pas nécessaire.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

- certifie avoir installé un nouvel appareil de chauffage au bois respectant les critères d'éligibilité du fonds air bois de l'Eurométropole de Strasbourg
- atteste sur l'honneur que je n'utiliserai plus ma cheminée à foyer ouvert
- accepte le principe de visite sur site par un agent de l'Eurométropole de Strasbourg, ou de toute structure mandatée par l'Eurométropole de Strasbourg, pour constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement et la non utilisation de l'ancien.

Fait à le.....

Signature du bénéficiaire :

Fiche 5 : Certificat de dépôt dans une des déchèteries gérées par l'Eurométropole de Strasbourg*

*Formulaire à destination exclusive des particuliers



PRIME AIR BOIS

Nom, Prénom :

Adresse :
.....
.....

A déposé en déchèterie :

- Poêle à bois
- Chaudière à bois
- Cuisinière à bois
- Insert
- Foyer ouvert
- Autre (préciser) :

Lieu de dépôt :

- Strasbourg Robertsau
- Strasbourg Meinau
- Strasbourg Koenigshoffen
- Strasbourg Wacken
- Ostwald "La Vigie"
- La Wantzenau
- Breuschwickersheim*

* Uniquement accessible avec badge aux habitants des communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Osthoffen, Kolbsheim, Hangenbieten.

Fait le : / /

Signature :

En deux exemplaires :

- Un exemplaire remis au gardien du site
- Un exemplaire remis au déposant à joindre au dossier de demande d'aide